



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX  
DE LA LOIRE  
DIVISION DE LA FISCALITE DES PROFESSIONNELS  
SERVICES AUX ENTREPRISES

13, RUE DES DOCTEURS CHARCOT  
B.P. 165 - 42012-SAINT-ETIENNE CEDEX 2  
TÉLÉPHONE : 04 77-81-87-00

SAINT ETIENNE, LE 25 MAI 2010

Affaire suivie par Damien KERSCAVEN  
TEL : 04 77 81 87 22  
FAX : 04 77 81 87 49  
EMAIL: @dgi.finances.gouv.fr  
Réception sur rendez-vous

RÉF : 2009-668 LR + AR

Madame,

Vous m'avez demandé de vous indiquer si votre association présente un caractère d'intérêt général lui permettant de délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs.

Compte tenu des indications fournies dans le questionnaire complété par vos soins, le 07 décembre 2009 (reçu le 09/12/2009), je vous informe que votre organisme peut faire l'objet d'une reconnaissance d'intérêt général à la triple condition que son action ne s'adresse pas à une famille ou à un cercle restreint de personnes, que sa gestion soit désintéressée et que son activité demeure non lucrative, étant toutefois rappelé qu'un don ne peut donner lieu à aucune contrepartie.

Dans ces conditions, votre association pourra délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs.

Par ailleurs, pour tout ce qui concerne la gestion du dossier de votre organisme, la prise en charge et le service de l'ensemble de vos démarches fiscales relatives aux impôts professionnels et commerciaux, je vous invite à contacter le service des impôts des entreprises de FEURS, 1, rue du Montal, 42110 FEURS, Tél. : 04.77.27.51.00.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur des Services fiscaux,  
L'Inspecteur des impôts,



Damien KERSCAVEN

Association ASA FRANCE  
37, RUE CADERAT  
42 140 CHAZELLES-SUR-LYON.